

Versailles le 13 mai 2023

Déclaration Liminaire au CSAL du 13 mai 2023

Monsieur le Président

Nous entamons ce nouveau CSAL dans un contexte national qui a été marqué par la mobilisation générale contre la réforme des retraites, symptomatique de la crise démocratique que nous traversons.

Après le passage en force avec le 49.3, le rejet de la motion de censure, la promulgation éclair par le Président de la République, le 1er mai 2023, avec 2,3 millions de manifestants dans les rues des villes françaises, petites, moyennes et grandes, a été historique. Il a été à l'image d'une mobilisation massive qui n'en finit pas de se réinventer depuis plusieurs mois. Par sa créativité et sa capacité d'improvisation, elle est encore capable de prendre de court l'exécutif qui doit maintenant rendre des comptes devant la population réunie au son des « dispositifs sonores portatifs » à l'occasion des déplacements du Président et des membres du Gouvernement.

L'intersyndicale, toujours unie, a encore appelé à une mobilisation massive le 6 juin, deux jours avant la proposition de loi du groupe LIOT d'abrogation de la réforme des retraites, qui a été balayé d'un revers de main par la Présidente de l'Assemblée Nationale en invoquant un article de la Constitution qui dénie tout rôle aux élus de peuple.

Face à un Président mal élu qui considère que la démocratie représentative consiste en une confiscation de la souveraineté populaire et nationale, l'autorisant à mépriser l'expression du mécontentement populaire entre deux élections, les mobilisations collectives lui opposent une leçon de ce qu'est véritablement l'idéal de démocratie. Cette opinion publique (à qui il tourne le dos dès lors qu'il ne s'agit pas de recueillir son suffrage) lui démontre aujourd'hui combien la démocratie ne peut se résumer à un fonctionnement strictement institutionnel.

L'exécutif aura eu beau en amont feindre d'organiser de prétendues concertations; il aura eu beau user de tous les artifices juridiques pour éviter de se confronter au débat et au vote parlementaire : utilisation du projet loi de financement rectificatif de la sécurité sociale pour limiter la durée des débats, de la procédure d'urgence du vote bloqué au Sénat, et du 49-3 pour éviter le vote à l'Assemblée Nationale. Il n'aura en définitive fait qu'attiser la colère de ceux dont il tire portant sa seule légitimité, de cette « foule », de ce peuple qui aspire à travailler pour vivre et non pas à vivre pour travailler.

Et ce ne sont pas les récentes annonces de Gabriel Attal pour afficher une pseudo-volonté de lutter contre la fraude des « Ultra riches » qui feront illusion et seront de nature à apaiser la grogne sociale.

En ce qui concerne le COM, là aussi un net recul, même si Solidaires Finances Publiques n'avait pas applaudi au COM précédent. Après un « remue-méninge » décliné dans la DGFIP, il a accouché d'un cadre et non d'un contrat, des objectifs certes mais sans moyens. Or, nous savons déjà que s'agissant des moyens humains ce ne sera pas le cas... Exercer des missions de service public supplémentaires sans moyen humain s'avère illusoire... Nous pourrions faire une liste à la Prévert de tous les points de vigilance que nous devrions citer. Mais nous ne prendrons que 2 points d'une part le simple fait que le mot service public est vraiment trop peu cité, à savoir 9 fois, ce qui, pour nous est un signe très inquiétant de l'avenir de notre direction.

Et d'autre part la notion d'accompagnement des agents et la recherche des nouveaux talents qui sont par ailleurs probablement les aspects les plus consternants du dossier.

En mettant en place les CSRH et le SIA, la DGFIP a privé les agents d'un service de ressources humaines de proximité en ce qui concerne la carrière. Vous voulez maintenant les accompagner dans leur parcours professionnel ! Quelle blague ! Alors que la DGFIP a organisé sciemment l'isolement administratif des agents dépourvus de véritables interlocuteurs.

Vous souhaitez d'abord attirer de nouveaux talents à l'heure où l'administration dans son ensemble ne fait plus rêver. Et pour cause !

Malmenés et déconsidérés par le pouvoir politique, les fonctionnaires n'ont aujourd'hui plus les moyens d'assurer correctement leurs missions. Mal payés avec des perspectives de carrière limitées, des fonctionnaires souvent surqualifiés débutent avec des rémunérations qui dépassent à peine le SMIC ! Et vous pensez sérieusement qu'avec une mauvaise publicité et une marque DGFIP vous allez parvenir à pourvoir au manque d'attractivité ?

Commencez donc par revaloriser significativement les rémunérations et aussi le régime indemnitaire. Améliorer l'intérêt du travail des agents et des agents, permettez qu'ils soient affectés là où ils et elles le souhaitent, permettez que l'ascenseur social redevienne une réalité en augmentant les volumes des listes d'aptitudes, des tableaux d'avancements ou des concours internes. Faites grosso modo le contraire de ce qui a été fait depuis vingt ans et la DGFIP redeviendra peut-être un peu plus attractive. Or, dans ce document, il n'y a strictement rien sur les promotions, sur un plan de qualification, sur l'amélioration des perspectives de carrière, rien de significatif sur l'abondement indemnitaire. Ce n'est pas en organisant des événements ridicules tels que « la DGFIP a un incroyable talent » que vous suscitez l'envie de rejoindre cette administration !

L'attractivité est encore une fois un terme qui devient récurrent sans que, jamais, vous ne vous donniez réellement les moyens de le traiter.

Comment mieux l'illustrer qu'avec ce 1,5 % d'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel. Quant aux 5 points pour tout le monde à partir du 1^{er} janvier 2024, ce sont seulement 24,61€ bruts pour toutes et tous. Ça ne paiera pas un panier de courses !

Les grilles indiciaires vont elles aussi évoluer pour faire la course au SMIC : 1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas dans les grilles. Le tassement des grilles va encore s'accroître, ce qui conduit de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou très légèrement au-dessus. Il réduit de plus le différentiel salarial lié à l'ancienneté et nuit, à terme, à l'attractivité du secteur public.

S'il est nécessaire de se préoccuper des débuts de carrières, les agents de tous les grades de milieu de carrières sont totalement oubliés, alors que ce sont des sachants attachés à la maison DGFIP.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agents publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

Solidaires Finances Publiques revendique et exige :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%,
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics,
- la revalorisation des carrières,
- au niveau indemnitaire un abondement de l'IMT (indemnité mensuelle de technicité) et une revalorisation de la valeur du points ACF et un abondement du nombre de points ACF (allocation complémentaire de fonction).

Sur le plan local, ce CSAL nous conduit à examiner la fusion entre Versailles EH et Rambouillet EH, cela pour satisfaire des projections faites en 2019 sur la géographie revisitée rebaptisée depuis NRP. Comment au nom d'une décision dogmatique prise il y a 4 ans, pouvez-vous la mettre en oeuvre aujourd'hui, alors que la fusion avec Plaisir EH est en cours d'absorption .

Mais surtout après l'attaque informatique dont a fait l'objet l'hôpital Mignot fin 2022 et dont Versailles EH est une victime collatérale, il n'est pas possible de mettre la poussière sous le tapis quand Versailles EH a jusqu'au mois de septembre pour rendre les comptes de gestion. Et que cette date coïncide avec la fusion des 2 services, sans parler de la simple lecture du DUERP où les agents expriment clairement leur mal-être, en demandant du personnel et les moyens de remplir correctement leur mission. Cette marche forcée interroge sur la capacité d'adaptation de la DDFIP 78 et sur la prise en compte des réalités de ces services.

La souffrance au travail n'est pas un vain mot, il désigne ce que l'on constate dans le DUERP, mais aussi suite aux entretiens de notations qui réveillent des douleurs en sommeil. Les nouvelles normes de notations suite à la mise en place de

l'application ESTEVE, est source de stress, d'insatisfactions tant des agents que de l'encadrement. Cette campagne de notation sous ESTEVE a été mal préparée, mal comprise et mal appliquée. Les agents de la DGFIP sont considérés comme des pions tout droit sortis d'un mauvais roman de science-fiction. Pas de reconnaissance de l'investissement mais la mise en exergue de la moindre défaillance et de la moindre faiblesse, quand il ne s'agit d'infantilisation des agents digne du niveau de l'école maternelle !

La notation sous ESTEVE) charge mentalement les agents notés) et par voie de conséquence les représentants du personnel qui les assistent dans la compréhension de cette nouvelle procédure. Mais aussi les services RH, qui sont les interfaces indispensables au bon fonctionnement de ce système complexe qui ne reflètent pas la manière de servir.

Quand les agents de la DDFIP 78 auront-ils un ciel serein pour mettre en œuvre leur technicité afin de rendre aux usagers un service public de qualité ?